

Note sur la réforme de la Recherche Collective

Historiquement, le principal outil d'acquisition de connaissances et d'expertise des CRa est le financement de projets de recherche collective.

Pour rappel, **la recherche collective** est une recherche précompétitive effectuée au bénéfice du plus grand nombre possible de PME. La recherche collective est généralement initiée par des groupements d'entreprises ayant des besoins technico-économiques communs. Elle est la plupart du temps effectuée par des instituts de recherche spécialisés ou des centres technologiques qui travaillent pour le compte d'un secteur industriel particulier. Pour ces raisons, les objectifs de la recherche collective seront génériques et se distingueront clairement de la recherche contractuelle ou collaborative dont le but est de développer un produit ou un procédé nouveau spécifique et valorisable par une seule entreprise. C'est pourquoi les résultats des projets feront l'objet d'une large diffusion, sur une base non exclusive et non discriminatoire.

Dans un souci de structuration des aides soutenue par le Ministre Willy Borsus, le programme de recherche collective a été réformé et est maintenant décliné en 2 volets complémentaires : un volet international (CORNET) et un volet régional (Win4Collective) :

1. Volet international – Programme CORNET :

La Recherche Collective peut présenter une dimension internationale. A cet effet, la Wallonie s'est engagée en 2005 dans la mesure CORNET avec l'aide de la Commission européenne. Depuis janvier 2011, cette initiative n'est plus financée par la Commission Européenne. Soucieux de poursuivre une collaboration fructueuse, un "core group" regroupant des pays ou régions intéressés (Flandre, Pays-Bas, Allemagne, Autriche et Wallonie) a décidé de lancer des appels à projets de recherche collective internationale.

Le programme fait l'objet de 2 appels annuels. Les dates de dépôt de projets ont été fixées aux 30/03/2022 et 28/09/2022.

Les modalités de dépôt, de sélection et de financement des projets restent inchangées.

Vous trouverez plus de détails sur les différents sites internet réservés à la mesure CORNET :

- <https://recherche.wallonie.be/cornet> (site régional)
- <https://www.cornet.online/> (site international)

2. Volet régional – Programme Win4Collective :

Cette mesure régionale historique a été réactivée en 2021 sous le nom de Win4Collective et sera de nouveau soutenue en 2022. Elle consiste à financer des projets de recherche collective issus de consortiums régionaux réunissant CRa wallons, Unités universitaires, Unités de Haute Ecoles ou Organismes de recherche.

Vous trouverez ci-dessous les grandes lignes de l'appel à projets :

Partenariat

- Promoteur = CRa ;
- Collaboration obligatoire avec au moins un second partenaire ;
- Partenaires éligibles : CRa, unités universitaires, hautes écoles et organismes publics de recherche

Le projet associera l'ensemble des CRa pertinents dans la problématique considérée.

Comité de pilotage

- Composition = Entreprises wallonnes susceptibles d'utiliser ou de valoriser à terme les résultats ;
- Au minimum 5 PME.

Durée

Maximum 2 ans

Modalités de financement

Uniquement sous la forme de subventions :

- 75 % pour les Centres de Recherche agréés ;
- 100 % pour les unités universitaires, les unités de haute école et les organismes publics de recherche.

Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel dédié à cet appel est fixé à 4,25 millions d'euros.

Dates importantes :

- Ouverture de l'appel : 17 février 2022
- Clôture du dépôt des déclarations d'intention : 02 mars 2022 à 12h00
- Réunions de présentation des projets : du 03 mars au 16 mars 2022
- Clôture du dépôt des propositions détaillées : 30 mars 2022 à 12h00

Les modalités de cette mesure régionale sont plus précisément décrites dans l'appel à projets disponible à l'adresse suivante : <https://recherche.wallonie.be/win4collective>

En 2022, il est à noter qu'un effort a été réalisé afin d'harmoniser les 2 mesures. Notamment, en instaurant un calendrier commun et en uniformisant les procédures de dépôt et d'évaluation.

Enfin, il est important de préciser que le SPW Recherche s'inscrit dans une démarche de soutien prioritaire aux projets internationaux. C'est pourquoi le financement des projets CORNET restera fortement encouragé. Notamment, les projets internationaux feront l'objet d'une mesure de sélection privilégiant le financement de l'ensemble des projets évalués favorablement. Et ce, au moyen d'une enveloppe budgétaire semi-ouverte.

A contrario, les projets soumis dans Win4Collective feront l'objet d'une mise en concurrence. Ainsi, les projets seront classés et financés à hauteur des limites budgétaires fixées à 4,25 M€.